

N°	MOIS	ANNEE
05	NOVEMBRE	2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

Conformément au retour des règles dérogatoires dans les conseils municipaux, et conformément à la promulgation de la loi Vigilance sanitaire du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal se tiendra à la salle des fêtes 5 Chemin aux Bœufs

L'an Deux mille vingt et un, le 25 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M. BERTHON, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT, Mme GIMENO

Étaient absents excusés : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON
M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. BERTHON

Étaient absentes : Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	12	Date de la convocation	18 novembre 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	18 novembre 2021

Objet : DEROGATION POUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A QUATRE JOURS

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif à la dérogation et à l'organisation du temps scolaire, article D521-10 et suivants du code de l'Éducation Nationale.

Vu la délibération N°2 en date du 11 juillet 2017, relative au retour à la semaine à 4 jours, pour la rentrée scolaire 2017.

Vu le courrier de Monsieur PHAM, inspecteur de l'académie de Versailles en date du 30 août 2021,

Vu la réunion du Conseil d'École en date du 21 octobre 2021

Madame le Maire, rappelle qu'en juillet 2017, la commune, après consultation du conseil d'école, avait décidé d'un retour dérogatoire à la semaine de 4 jours d'école, à savoir :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Après plusieurs années d'organisation scolaire et périscolaire sur 4 jours d'école, le conseil d'école a à nouveau validé le maintien de la dérogation à 4 jours d'école.

Après l'avis du conseil d'école, il est proposé de maintenir à 4 jours d'école de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30, qui se traduira par une demande de renouvellement de dérogation.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, 14 voix POUR**, autorise Madame le Maire à :

- **Maintenir** l'organisation scolaire de la commune sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30)
- **Demander** le renouvellement de dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021,
- **Signer** la demande de renouvellement de dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021.

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet et à Monsieur l'inspecteur d'académie de Versailles

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON